

Motion 1817

pour encourager le covoiturage

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les problèmes de pollutions atmosphérique et sonore constatés dans le canton ;
- l'augmentation de la demande de mobilité ;
- les dernières pétitions de riverains de routes fréquentées par des pendulaires (Collex P 1619 et Jussy/Cara P 1631) ;
- les actions de blocage de douanes ou de petites routes survenues afin de décourager les automobilistes de passer trop nombreux par les villages ;
- l'étude des déplacements transfrontaliers réalisée par le Groupement des communes frontalières genevoises sud, datée du 19 octobre 2007 ;
- les difficultés de parkings dans les zones industrielles et les différents quartiers urbanisés ;
- l'impossibilité de créer des P+R sans ligne de transports publics performants ;
- le souhait de plusieurs employeurs de pouvoir proposer à leurs employé-e-s des solutions de mobilité alternative,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier ce qui existe en matière d'organisation de covoiturage, en Suisse et dans les pays limitrophes ;
- à tirer de cette étude une proposition test et à la mettre en œuvre rapidement ;
- à envisager des conditions préférentielles pour les covoitureurs.